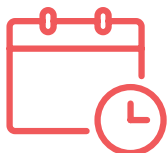




RENDEZ-VOUS LE 7 NOVEMBRE PROCHAIN

Rencontre des professionnels RH des SSTI



Comme chaque année, les professionnels RH des SSTI se retrouveront une journée pour échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si le programme est encore en cours d'ajustement, cette journée devrait être l'occasion de revenir sur l'offre des SSTI, l'organisation des compétences au sein des équipes pluridisciplinaires, ainsi que sur le calcul de l'index égalité femmes/hommes.

Le programme et le bulletin d'inscription seront disponibles sur le site de Présanse dans le courant du mois de septembre. ■

Save the date

Rencontre
des professionnels
RH
des SSTI
7 novembre 2019
Paris

PARUTION

Le financement des Services de santé au travail interentreprises depuis l'arrêt de la Cour de cassation du 19 septembre 2018

Hubert Seillan

La Cour de cassation a été conduite à se prononcer pour la première fois dans un arrêt du 19 septembre 2018 sur la question du financement des Services de santé au travail interentreprises dans le cadre d'un contentieux ouvert par une entreprise adhérente à l'encontre de son Service de santé au travail.

Après avoir procédé à une analyse systémique des faits et du droit, Hubert Seillan met en lumière la portée et la signification de l'arrêt et la faiblesse de ses fondements.

Il exprime ses craintes quant à l'émergence d'un risque avéré et élevé de dégradation des pratiques des SSTI. Un risque qui vient en renfort de celui que fait naître le projet de réforme porté par le rapport Lecocq, procédant d'une vision administrative et formelle de la Santé au travail.

Il propose des correctifs possibles du droit qui permettront de revenir à une certaine sérénité et surtout d'accorder aux Services un financement adapté à leurs missions. Ces correctifs peuvent procéder de deux initiatives :

- Venant des Services, lors des contentieux par le dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité.
- Venant des parlementaires, par une proposition de loi.



MOUVEMENTS

(22) L'**AIDAMT** et le **SIST 22** ont fusionné au 1^{er} juillet 2019 pour former l'**AIST 22**.

(40) **Monsieur Marc De Valicourt** a repris la présidence du SST Landes depuis le 5 juillet 2019, succédant ainsi à **Monsieur Claude Baudia**.

(76) **Monsieur Laurent Fayard** ayant quitté la Région, a cessé ses fonctions de Président à l'AMSN. **Monsieur Tony Binard**, dirigeant de la PME Normanver Glass, lui succède.